

## Éduquer au développement durable

Le nouveau plan triennal (2007-2010) en faveur de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (E.E.D.D.) a été annoncé à Amiens, début février, lors du séminaire « Villes et développements durables » qui a réuni plus de 300 personnes parmi lesquelles des chercheurs et les cadres de l'Éducation nationale en charge de l'éducation au développement durable. Trois ans après la circulaire de 2004 qui définissait les conditions de généralisation de l'E.E.D.D., la deuxième phase de la généralisation est donc officiellement lancée.

Le plan triennal vise trois objectifs : inclure l'éducation au développement durable dans les programmes de toutes les disciplines à l'école, au collège et au lycée, multiplier les établissements en démarche de développement durable (E3D) et former les professeurs à cet enseignement, quelle que soit leur discipline.



© Georges Mauvilet

C'est en 2004 que le **premier plan triennal pour l'éducation à l'environnement pour un développement durable (E.E.D.D.)** a été lancé.

Depuis cette date, les programmes scolaires la prennent en compte progressivement, notamment en premier lieu ceux de sciences de la vie et de la Terre (S.V.T.) et d'histoire-géographie. Par ailleurs, les programmes du cycle central du collège de 2005 préconisent les croisements disciplinaires entre les mathématiques, les S.V.T., les sciences physiques et la chimie. Partout, les projets se sont

multipliés avec l'appui des ressources locales et parfois une dimension européenne. L'éducation nationale a su se mobiliser en faveur du développement durable. Résultat : la première étape de la généralisation est une réussite.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin en lançant la deuxième phase de généralisation. **Le nouveau plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable couvrira la période 2007-2010** et s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- inclure l'éducation au développement durable dans les programmes de toutes les disciplines à l'école, au collège et au lycée ;



© Georges Mauvilet

- multiplier les établissements en démarche de développement durable ;

- former les professeurs à cet enseignement, quelle que soit leur discipline.

## Inclure le développement durable dans tous les programmes



© Georges Mauvilet

Grâce au **socle commun** de connaissances et de compétences, le développement durable est désormais solidement ancré dans la base des savoirs fondamentaux. Par exemple, le socle inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement » de nos activités techniques ; il fait référence à une attitude de « responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à la santé » ; il mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ».

Cette logique de socle implique de **poursuivre l'adaptation des programmes** ; de mobiliser toutes les disciplines à l'école primaire, au collège et au lycée ; de développer le travail entre les disciplines et les approches croisées pour comprendre un phénomène par nature complexe.

L'exposition pédagogique « Le développement durable, pourquoi ? », que l'ensemble des écoles, collèges et lycées ont obtenu l'an dernier, contribue à sensibiliser les élèves à ces problématiques. Avec l'aide de photos de Yann Arthus-Bertrand et de fiches pédagogiques, les enseignants peuvent développer diverses activités éducatives s'intégrant parfaitement dans les programmes.

## Multiplier les démarches de développement durable dans les établissements

L'éducation au développement durable doit se traduire concrètement par des actions collectives, des partenariats et aussi de nouveaux modes de gestion des établissements scolaires.

Il faut **généraliser les établissements en démarche de développement durable (E3D)** qui lie l'apprentissage des gestes éco-responsables et les programmes d'enseignement.

Cela suppose de créer des partenariats dynamiques entre les établissements scolaires et les acteurs civils du développement durable (entreprises, associations, fondations, institutions publiques, etc.).

## Former les enseignants

En ce qui concerne les sujets liés à l'environnement et au développement durable, l'Éducation nationale doit prendre toute sa place et apporter des explications, des précautions. Le rôle du professeur est d'apprendre aux élèves à développer l'esprit critique, le sens de la nuance. Et pour ce faire, tous doivent être formés. La recherche de l'objectivité scientifique doit rester le but de l'Éducation nationale : il y va de sa crédibilité et du respect de ses principes fondamentaux.

Pour avancer dans la 2<sup>e</sup> phase de généralisation, il faudra également :

- réunir des comités de pilotage internes, au sein des rectorats, pour définir localement les conditions de mise en œuvre ;
- associer les inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.) à la concertation et identifier des relais départementaux ;
- sensibiliser et former tous les personnels concernés : les enseignants, les documentalistes, les chefs d'établissement ;
- développer les conventions-cadre entre les rectorats, les directions régionales de l'environnement (DIREN), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les collectivités, les acteurs associatifs.

Une circulaire fixant les orientations à suivre paraîtra au printemps 2007.

## Les établissements et la prise en compte du développement durable

- Les établissements éco-responsables s'engagent à réduire leurs déchets, leur consommation d'énergie, d'eau, de papier. Ils ont une action volontariste en matière d'alimentation, de santé, de risques, de transport et d'accès à l'établissement. L'encouragement aux bonnes pratiques s'accompagne d'une réflexion sur le bâti et les normes environnementales.
- D'autres établissements appliquent le programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle orienté vers le développement durable adopté par les membres de l'Organisation des Nations Unies à la conférence de Rio (1992). Ils s'engagent sur trois points principalement : la consommation responsable, la solidarité locale et internationale, la diversité biologique et culturelle. Des méthodes spécifiques sont développées comme le travail par projets structurés, la démarche qualité, ou encore le processus participatif.
- Les établissements en démarche de développement durable (E3D) conjuguent trois dimensions : l'éco-responsabilité, les contenus d'enseignement et leur articulation avec des problématiques territoriales.

### Pour approfondir :

- [La rubrique E.E.D.D. sur le site du ministère de l'Éducation nationale](#)
- [La rubrique E.E.D.D. sur Eduscol](#), site pédagogique du ministère de l'Éducation nationale
- [La rubrique E.E.D.D. sur Educnet](#), site pour généraliser l'usage des TICE dans l'éducation
- [Le site du Pôle national de compétence éducation au développement durable du réseau SCÉRÉN \[C.N.D.P.-C.R.D.P.\]](#)
- [Les sites ressources des Écoles normales supérieures](#), développés en partenariat avec la direction générale de l'enseignement scolaire, s'adressent aux enseignants du secondaire. Ils proposent des articles scientifiques faisant l'état des travaux des chercheurs sur des questions ciblées souvent abordées en classe.